

De: Sergiu DUDNIC, 12 janv. 2025 08:00

À l'attention de Monsieur Johan Friestedt,

Secrétaire exécutif

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

Monsieur,

Je vous remercie pour votre réponse du 10 janvier concernant notre plainte relative à la discrimination ethnique dans l'enseignement de l'histoire en République de Moldavie.

Cependant, étant maintenant dans la sixième année de silence, nous nous demandons pourquoi la République de Moldavie, unique pays en Europe avec une dénomination scolaire discriminatoire ciblant une seule ethnie, continue d'être passée sous silence malgré l'insistance répétée du Groupe d'Initiative auprès des décideurs. Le chef de la commission parlementaire pour les droits de l'homme s'est déclaré incapable d'agir, invoquant la position minoritaire de son parti au Parlement, et sans soutien des organisations de surveillance européennes, cette question restera sans réponse, au grand bénéfice des mouvements nationalistes roumains. Les autorités moldaves, poursuivant manifestement une politique de dé-moldovenisation, continuent à désigner à la fois la langue et l'histoire au nom de leur ethnie personnelle. Cette pratique, incontestable et évidente, est systématiquement éludée par tous, au lieu d'être abordée de manière directe et objective.

La dénomination du cours scolaire d'histoire en tant qu'"Histoire des Roumains" est une problématique flagrante. Le Conseil pour l'Égalité en République de Moldavie a évité de nous répondre, soit par incompetence, soit, plus probablement, en raison de pratiques corruptives. Ce qui nous semble encore plus préoccupant, c'est d'observer le même comportement de la part d'un organisme basé à Strasbourg.

De plus, nous avons constaté que Monsieur **Andrei Brighidin**, membre ECRI représentant la République de Moldavie, a publié à plusieurs reprises sur les réseaux sociaux des contenus qu'on aura du mal à labelliser comme russophiles (voir en *PS*). Bien qu'il ait le droit à des opinions politiques, ces publications ciblent de manière négative l'ensemble du peuple russe, ce qui ne peut qu'ajouter un biais négatif à la composition et aux résultats de l'ECRI. Le Groupe d'Initiative pour l'Histoire de la Moldavie n'est en aucun cas affecté par ces publications ni ne porte d'opinion à ce sujet. Cependant, notre inquiétude demeure quant à la compétence dans la sélection des membres et l'objectivité globale de l'ECRI, si de tels comportements peuvent être affichés publiquement par ses membres.

Il est également important de souligner que Monsieur Brighidin et Monsieur **Ian Feldman**, président du Conseil pour l'Égalité, se connaissent très bien. Monsieur Brighidin a d'ailleurs été membre de ce Conseil de 2013 jusqu'en février 2024, couvrant toute la période durant laquelle notre pétition a été soumise à une ignorance volontaire et active.

Enfin, nous réitérons notre demande explicite : est-il normal que la République de Moldavie soit l'unique pays d'Europe où l'histoire scolaire porte le nom d'une seule ethnie ? Cette question a été posée clairement aux autorités compétentes, y compris au Ministère de l'Éducation, au Conseil pour l'Égalité et à l'ECRI, sans jamais obtenir de réponse concrète. Nous exigeons donc un avis explicite de la part de l'ECRI sur cette question précise, et non des abstractions théoriques sur l'inclusion, alors que la couverture du manuel scolaire présente une seule et unique ethnie - les roumains, même pas la majorité ethnique officielle.

En cas de prolongation ou d'ignorance continue de cette question par l'ECRI, nous nous réservons le droit de *porter cette affaire devant des instances supérieures*, à savoir le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et, si nécessaire, la Commission des Pétitions du Parlement Européen. Nous souhaitons préciser que

le Groupe d'Initiative n'a nullement l'intention de provoquer ou d'irriter les membres ou la direction de l'ECRI. Toutefois, après plusieurs années de silence ou de réponses purement formelles sans contenu substantiel, nous espérons obtenir enfin un *dialogue de fond*. Jusqu'à présent, nous avons l'impression de *crier dans le vide*.

L'administration actuelle de la République de Moldavie, composée en majorité de citoyens roumains, prétend combattre la propagande russe en menant une politique de dé-moldovenisation et en accentuant une romanisation forcée. La dénomination de la langue "moldave" a été supprimée de la Constitution, violant gravement les procédures de modification de la loi fondamentale, remplacée par "langue roumaine". La fête nationale, initialement dédiée à la "limba noastră"(notre langue), a été transformée en "limba română"(langue roumaine), et même l'hymne national évoque exclusivement que la langue (*roumaine*, bien sur), comme si on n'avait pas d'autres valeurs dans un pays multiethnique comme le nôtre. De même, dans des contextes officiels ou non, la couleur bleu de Berlin moldave est souvent remplacée par le bleu cobalt de la Roumanie, accentuant la confusion identitaire. La littérature enseignée dans les écoles est désignée comme "roumaine", tout comme l'histoire qui est celle des "Roumains". Les sondages sociologiques, souvent commandés par des institutions affiliées à l'État, insistent sur la question de *l'union avec la Roumanie*, bien que la réponse demeure majoritairement négative. Pendant ce temps, l'identité moldave autochtone et séculaire (identité qui n'a rien à voir avec les facteurs externes, comme les Russes, Communistes, Putin, Américains ou Franc-Maçons,) est tournée en dérision. Les parents qui veulent éduquer leurs enfants comme des Moldaves, parlant leur langue, traditionnellement nommée "moldave" depuis des siècles, doivent lutter contre la propagande d'État et les manuels scolaires financés par les mêmes Moldaves, Ukrainiens, Russes, Gagaouzes, Roms etc, manuels qui vont parler que sur les histoires des Roumains. Lorsqu'on lui a demandé si elle se considérait *moldave ou roumaine*, la Présidente de la République **Moldave Maia SANDU** n'a pas hésité à déclarer qu'elle était bien 'roumaine', précisant qu'elle l'était non seulement sur ses *documents officiels*, mais également '*dans son cœur*'. De telles déclarations publiques, planifiées, incitant la population à *choisir un camp* plutôt qu'à unir, ont été complètement ignorées dans les derniers rapports ECRI.

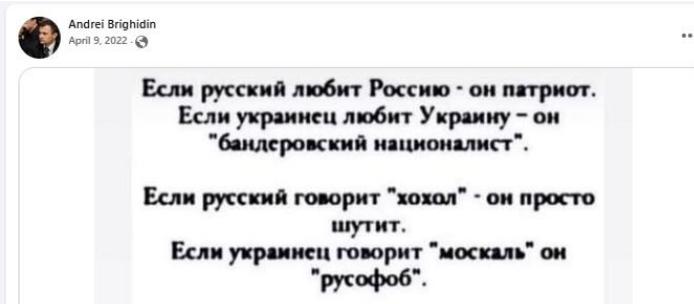
Pour souligner une problématique précise de discrimination relevant parfaitement des compétences de l'ECRI, le groupe a mis en avant, parmi toutes les questions évoquées, la **dénomination** de la matière scolaire d'histoire. C'est cette *dénomination* elle-même, et pas seulement le *contenu*, qui porte un symbolisme marquant et problématique. On trouve cette situation injuste, donc discriminatoire. C'est normal. C'est évident. Mais malheureusement les institutions préfèrent ne pas y parler. Toutefois, il semble que cette question soit volontairement évitée, invoquant d'autres priorités, notamment le contexte de guerre actuel. Nous tenons à souligner que, bien que la législation actuelle impose aux autorités de répondre aux citoyens dans un délai de 15 jours, notre demande sur cette question, adressée au Ministre de l'Éducation, M. **Dan Perciun**, reçue et enregistrée officiellement le 4 octobre par Mme **Corina LUNGU**, est restée, **classiquement et habituellement, sans réponse**. Et cela, malgré nos rappels au Ministère en novembre et décembre.

ECRI a préféré se limiter aux problématiques "classiques" communes à tous les pays européens, telles que les questions LGBT et la communauté rom, qui figuraient déjà dans les rapports précédents et seront probablement réitérées dans les futurs rapports, malgré les signalements clairs et le *précédent établi par le rapport de 2005 sur la Roumanie*, où des problèmes similaires de dénomination avaient été identifiés. Dans [le troisième rapport sur la Roumanie](#) adopté le 24 juin 2005, l'ECRI notait (point 81) : "*L'ECRI note également que le cours d'histoire qui est enseigné aux élèves roumains est intitulé « Histoire des Roumains » et non « Histoire de la Roumanie ».*" Pourquoi hésitez vous à faire la même remarque aux autorités **moldaves**, malgré plusieurs signalements au moins de notre côté ?

Nous demandons respectueusement un retour qualifié et honnête sur cette question et espérons recevoir une réponse claire, conforme aux principes de transparence et d'intégrité de votre institution. Dans l'attente de votre réponse diligente,

Cordialement,

et en PS voici quelques posts Facebook de M. Brigidin, membre ECRI, sur les Russes avec la traduction en français.



Si un Russe aime la Russie, il est un patriote.
Si un Ukrainien aime l'Ukraine, il est un "nationaliste bandériste".
Si un Russe dit "Khokhol" (terme péjoratif pour Ukrainien), il plaisante simplement.
Si un Ukrainien dit "Moskal'" (terme péjoratif pour Russe), il est "russophobe".



Le ven. 10 janv. 2025 à 21:43, FRIESTEDT Johan <Johan.FRIESTEDT@coe.int> a écrit :

Cher Monsieur Dudnic,

Chers représentants du Groupe d'initiative pour l'Histoire de la Moldavie,

J'accuse réception du courrier électronique ci-dessous que vous avez adressé à Monsieur Bertil Cottier, Président de l'ECRI, en date du 27 décembre dernier.

Monsieur Cottier m'a chargé de vous remercier et de faire part des éléments suivants :

- en ce qui concerne la procédure engagée auprès du Conseil de l'égalité, l'ECRI n'est pas habilitée à intervenir dans des procédures nationales de plainte, que ces procédures soient judiciaires ou non judiciaires. Toutefois, l'ECRI a tout le loisir d'examiner, dans le strict respect de son mandat, si ses normes sur les prérogatives, l'efficacité et l'indépendance des organismes de promotion de l'égalité sont mises en œuvre. Dans son tout dernier rapport sur la République de Moldova publié en novembre 2024 et adressé au gouvernement moldave, l'ECRI a vivement recommandé d'harmoniser les dispositions portant sur les compétences, l'indépendance et l'efficacité du Conseil de l'égalité avec les normes de l'ECRI en la matière et de veiller à ce qu'il soit doté des ressources financières et humaines nécessaires pour s'acquitter de manière appropriée de sa mission.
- en ce qui concerne les populations couvertes dans le cadre du sixième cycle de monitoring, il convient en effet de relever que l'ECRI a décidé de se concentrer sur certaines populations particulièrement exposées aux discriminations, en particulier les Roms, les Gens du voyage et les personnes étrangères (personnes migrantes), ainsi que les personnes LGBTI, et ce dans l'ensemble des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe. Dans son court volet sur l'éducation inclusive, essentiellement dédié à l'enseignement des droits humains et à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, l'ECRI a parfois pu aborder l'enseignement de matières portant sur l'histoire, la culture et les traditions de certaines populations minoritaires dans une perspective inclusive. C'est le cas du dernier rapport sur la République de Moldova, dans lequel l'ECRI a par ailleurs encouragé les autorités à développer l'enseignement de telles matières concernant notamment les Ukrainiens, les Russes, les Gagaouzes, les Bulgares et les Roms dans l'ensemble des établissements scolaires du pays, et pas seulement dans les établissements ayant une forte proportion d'élèves appartenant à ces groupes minoritaires. Toute information ou donnée sur les mesures prises en ce sens par les autorités, ou l'absence de telles mesures, sera des plus utiles pour l'ECRI. En effet, le septième cycle de monitoring qui débutera cette année et qui couvrira à nouveau tous Etats membres du Conseil de l'Europe dans les années qui viennent comprendra un volet commun sur l'égalité de traitement et l'inclusion dans le secteur de l'éducation.

Bien cordialement,

Johan Friestedt

Executive Secretary - Secrétaire exécutif

European Commission against Racism and Intolerance - Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Council of Europe - Conseil de l'Europe

X: @ECRI_CoE

www.coe.int/ecri

European Commission
against Racism and Intolerance

ECRI

Commission européenne
contre le racisme et l'intolérance

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

From: Sergiu Dudnic

Sent: vendredi 27 décembre 2024 16:45

To: bertil.cottier@coe

Cc: FRIESTEDT Johan <Johan.FRIESTEDT@coe>; ALEXANDROIU Laura-Maria <Laura-Maria.ALEXANDROIU@coe>; egalitate.md

Subject: Inaction des institutions et omission de l'évaluation de la discrimination ethnique dans le rapport ECRI concernant la République de Moldavie

À l'attention de

Monsieur Bertil Cottier, Président de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

Objet : Inaction des institutions et omission de l'évaluation de la discrimination ethnique dans le rapport ECRI concernant la République de Moldavie

Monsieur le Président,

En tant que représentants du Groupe d'Initiative pour l'Histoire de la Moldavie, nous souhaitons attirer votre attention sur une situation alarmante d'inaction institutionnelle et de retard systématique concernant notre pétition déposée en 2019, portant sur l'appellation de la matière scolaire « Histoire des Roumains » dans les programmes éducatifs de la République de Moldavie.

Le problème :

L'appellation « Histoire des Roumains » exclut les perspectives culturelles et historiques des autres communautés ethniques de Moldavie. Elle porte atteinte à la cohésion sociale et perpétue la discrimination envers les élèves issus des minorités ethniques.

L'inaction institutionnelle :

Au cours des six dernières années, les réponses reçues de l'ECRI, du Conseil pour l'Égalité de la République de Moldavie et de l'Ombudsman (Avocat du Peuple) se sont limitées à des considérations bureaucratiques, des protocoles formels, des excuses diverses et des esquives. Ces réponses n'ont **jamais abordé directement la thématique de la discrimination ethnique** dans l'éducation et n'ont fourni **aucune évaluation concrète** du problème signalé.

En particulier, nous souhaitons souligner le rôle de Monsieur Ian Feldman, président du Conseil pour l'Égalité à l'époque du dépôt de la pétition, dans la perpétuation de ces retards. Bien que le Centre des Droits de l'Homme d'Ottawa ait fourni une réponse pertinente **amicus curiae**, le Conseil, sous la direction de M. Feldman, n'a pris aucune mesure substantielle.

Les effets des retards :

Cette inaction soulève de graves questions quant à l'intégrité et à la compétence des institutions responsables de la protection des droits de l'homme. Il est inadmissible qu'un cas manifeste de discrimination soit ignoré pendant six ans. Ces retards ne doivent plus affecter d'autres groupes vulnérables sollicitant ces institutions.

Demandes :

Nous vous prions de bien vouloir prendre les mesures urgentes suivantes :

1. **Explications publiques** de la part de l'ECRI sur les raisons pour lesquelles ce problème n'a pas été évalué dans le sixième rapport concernant la République de Moldavie.
2. **Intégration de la thématique** de la discrimination ethnique dans l'éducation dans les prochains rapports ou cycles de suivi.

3. **Recommandations claires** aux autorités moldaves pour réformer le Conseil pour l'Égalité et d'autres institutions afin qu'elles soient dirigées par des personnes honnêtes, compétentes et intègres.
4. **Assistance active** pour la résolution de notre pétition, y compris par un suivi explicite des activités du Conseil pour l'Égalité et de ses décisions.

Nous regrettons profondément que l'ECRI n'ait pas rempli son rôle dans ce cas, perpétuant ainsi la discrimination et sapant la confiance des citoyens dans les institutions responsables. Notre groupe ne cessera pas ses démarches. Nous continuerons à saisir la direction du Conseil de l'Europe, la Commission des Droits de l'Homme et également la CEDH, afin de rendre cette problématique publique et de demander des comptes aux responsables de ces retards.

Recommandation :

Nous estimons qu'il est impératif que les structures responsables des droits de l'homme soient dirigées par des personnes dévouées, compétentes et intègres, afin qu'aucun autre groupe vulnérable ne subisse de tels retards et esquives. À cet égard, nous demandons une enquête explicite sur le rôle de Monsieur Ian Feldman dans la gestion retardée de ce dossier.

Nous vous remercions pour votre attention et attendons une réponse concrète de votre part.

Cordialement,

Les représentants du Groupe d'Initiative pour l'Histoire de la Moldavie

Version en langue Moldave / Versiunea în limba moldoveneasca (MD)

Către:

Domnul Bertil Cottier, Președinte al Comisiei Europene împotriva Rasismului și Intoleranței (ECRI)

Subiect: Inacțiunea instituțiilor și omiterea evaluării discriminării etnice în raportul ECRI privind Republica Moldova

Stimate Domnule Președinte,

În calitate de reprezentanți ai Grupului de Inițiativă pentru Istoria Moldovei, dorim să vă aducem la cunoștință situația alarmantă a inacțiunii instituționale și a tergiversării sistematice în cazul petiției noastre din 2019 privind denumirea obiectului „Istoria Românilor” în curricula școlară a Republicii Moldova.

Problema:

Denumirea obiectului „Istoria Românilor” exclude perspectivele culturale și istorice ale celorlalte comunități etnice din Moldova. Aceasta afectează coeziunea socială și perpetuează discriminarea împotriva elevilor aparținând minorităților etnice.

Inacțiune instituțională:

De-a lungul a șase ani, răspunsurile primite de la ECRI, Consiliul pentru Egalitate al Republicii Moldova și Avocatul Poporului au fost strict birocratice, bazate pe protocoale formale, diverse scuze și eschivări. În mod constant, aceste răspunsuri **nu au abordat direct tematica discriminării etnice** în educație și **nu au prezentat o evaluare concretă a problemei semnalate.**

În mod special, atragem atenția asupra rolului domnului Ian Feldman, președintele Consiliului pentru Egalitate din momentul depunerii petiției, în perpetuarea acestei tergiversări. În pofida faptului că centrul pentru drepturile omului din Ottawa a emis un răspuns **amicus curiae** relevant, Consiliul condus de domnul Feldman nu a luat nicio măsură substanțială.

Efectele tergiversării:

Această inacțiune ridică întrebări grave privind integritatea și competența instituțiilor responsabile de protecția drepturilor omului. Este inadmisibil ca un caz clar de discriminare să fie ignorat timp de șase ani, iar asemenea întârzieri să afecteze alte grupuri vulnerabile care se adresează acestor instituții.

Solicitări:

Vă rugăm să luați următoarele măsuri urgente:

1. **Clarificări publice** din partea ECRI privind motivele pentru care această problemă nu a fost evaluată în al șaselea raport privind Republica Moldova.
2. **Includerea subiectului** discriminării etnice în educație în următoarele rapoarte sau sesiuni de monitorizare.
3. **Recomandări ferme** către autoritățile din Republica Moldova pentru reformarea Consiliului pentru Egalitate și alte instituții, astfel încât acestea să fie conduse de persoane oneste, competente și integre.
4. **Asistență** pentru soluționarea petiției noastre, inclusiv prin monitorizarea explicită a activităților Consiliului pentru Egalitate și a deciziilor sale.

Regretăm profund faptul că ECRI nu și-a îndeplinit rolul în acest caz, perpetuând astfel discriminarea și subminând încrederea cetățenilor în instituțiile responsabile. Grupul nostru nu va abandona acest demers. Vom continua să sesizăm conducerea Consiliului European, Comisia pentru Drepturile Omului, dar și CEDO, pentru a aduce această problemă în atenția publicului și pentru a cere responsabilitate din partea celor implicați.

Recomandare:

Considerăm că este imperativ ca structurile responsabile de drepturile omului să fie conduse de persoane dedicate, competente și integri, astfel încât niciun alt grup vulnerabil să nu mai treacă prin asemenea întârzieri și eschivări. În acest sens, cerem investigarea explicită a rolului domnului Ian Feldman în tergiversarea acestui caz.

Vă mulțumim pentru atenția acordată și așteptăm un răspuns concret din partea dumneavoastră.

Cu stimă,

Reprezentanții Grupului de Inițiativă pentru Istoria Moldovei

Cordialement,

Sergiu DUDNIC